



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2023

## OBJET :

DE-23-12-1-48) PROGRAMME TERRITOIRES VOLONTAIRES  
ACTUALISATION DES TERMES DU PARTENARIAT POUR LA MISE EN  
OEUVRE DES PROJETS DES COLLECTIVITES LAUREATES

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231219-lmc1H11482H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023  
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du service national et notamment les articles L.120-1 à L.120-36 ;

Vu la délibération du 28 septembre 2022 relative au programme territoires volontaires – convention de partenariat pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates ;

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle convention afin d'actualiser notamment le nombre et la qualité des partenaires, suite aux bilans effectués à l'issue des deux premières missions ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 14 décembre 2023,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer avec le groupement d'intérêt public France Volontaires, la convention de partenariat actualisée pour la mise en œuvre des projets des collectivités territoriales dans le cadre du programme territoires volontaires.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à engager les dépenses prévues par la convention et à signer tout document pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***